

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1036

Artikel: Revenu minimum : une idée séduisante mais simpliste
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une idée séduisante mais simpliste

(jd) Dans DP 1033, nous avons ouvert le dossier du revenu minimum et des différents modèles qui sont proposés pour faire face aux phénomènes de la pauvreté dans les sociétés riches ou à l'impasse écologique et sociale de la croissance continue. Nous versons aujourd'hui une nouvelle pièce au dossier: l'avis de Pierre Gilliand, spécialiste de la politique sociale. Le texte dont nous nous inspirons (*Revenu minimum vital. Concepts et possibilités de réalisation*) a paru dans les Cahiers de l'Institut des hautes études en administration publique.

Les sociétés riches n'ont pas réussi à éliminer la pauvreté, pas plus que la précarité qui est le lot de trop nombreuses personnes. Or si l'égalité absolue est une chimère, la réduction des inégalités est un devoir impératif de solidarité et de justice: pauvreté et précarité ne sont point des fatalités.

Si la pauvreté absolue — une situation où les besoins primaires ne sont pas satisfaits — a quasiment disparu en Suisse, tel n'est pas le cas de la pauvreté relative — une notion qui se réfère au niveau de vie moyen d'une population — qui tend à croître depuis la récession des années 70, tout comme la précarité qui exprime l'absence d'une ou plusieurs formes de sécurité.

Chômage et salaires insuffisants ne sont pas une fatalité

En Suisse on peut admettre que le revenu minimum vital est garanti dans la mesure où l'aide sociale est en général assurée lorsque le besoin est reconnu. Quand on parle de revenu garanti, il faut distinguer le revenu complétif et le revenu substitutif. Le premier a pour but de compléter les prestations de la protection sociale lorsque cette dernière est insuffisante; il vise donc à en combler les lacunes. Le second a vocation de se substituer à l'ensemble des prestations sociales en espèces par souci de simplification administrative; sa version radicale est l'allocation universelle, versée à toute personne sans condition de ressources et sans limitation de durée. Pour Gilliand, l'allocation universelle est illusoire et simpliste; «elle fait fi des réalités sociales et de leur complexité. La réponse aux besoins humains ne se limite pas à l'apport de ressources fi-

nancières; elle s'étend à la prévention et à la réadaptation et s'appuie sur des services diversifiés d'action sanitaire, sociale et familiale». Quant au revenu substitutif, il dénature plus qu'il ne simplifie. S'il apporte une aide aux pauvres, il permet d'évacuer la lutte contre la pauvreté. Dans les cas de vieillesse et d'invalidité, c'est-à-dire lorsque les individus ne peuvent plus vivre grâce à une activité lucrative, cette solution s'impose. Mais pour le surplus, instaurer un revenu minimum garanti, ce serait reconnaître que le chômage et les salaires insuffisants sont une fatalité et que l'argent suffit à résoudre les situations difficiles. Assister, c'est exclure et courir le risque d'entretenir la dépendance, la marginalisation, de relâcher les efforts indispensables de formation et de conseils pour lutter positivement contre les causes de la pauvreté et de la précarité. Il s'agit de se passer de l'assistance et non de l'institutionnaliser.

Gilliand préconise donc une panoplie de mesures d'amélioration de la protection sociale inspirées par le respect de la dignité et de l'autonomie des individus. Pour les personnes en âge d'activité et aptes au travail, un revenu minimum limité dans le temps et dont la finalité est l'insertion; un revenu dont pourrait bénéficier le parent qui élève seul ses enfants et qui voudrait se consacrer à leur éducation. Aménager les équipements sociaux, les mesures fiscales, les réseaux de service et d'entraide. La législation sociale ne colle plus à la réalité, trop centrée qu'elle est sur les postulats d'un monde du travail stable. Aujourd'hui le chômage, le divorce, le fait d'être femme au foyer sont des handicaps par rapport à la protection sociale. Il faut donc adapter cette der-

nière aux mutations de la société. Gilliand utilise l'image d'un filet dont il faut resserrer les mailles. Ce resserrement passe par l'obligation des assurances maladie, perte de gain, maternité et par l'harmonisation des assurances sociales comme la simplification et la rationalisation des institutions d'assurances. Pour ce qui est des politiques sociales, Gilliand mentionne des actions à entreprendre notamment dans les domaines de la santé publique (soins à domicile), de l'assurance-vieillesse (rééquilibrage entre le premier et le deuxième pilier), de la fiscalité (élévation du seuil de perception de l'impôt).

Mieux vaut cibler que simplifier

Éliminer la pauvreté n'est pas nécessairement synonyme de dépenses supplémentaires si l'on débusque les doubles emplois, la surassurance, l'inertie bureaucratique et si l'on promeut la gestion stricte, la coordination et l'incitation à faire mieux.

Face à un système social complexe, caractérisé par la diversité et la variabilité des comportements humains, Gilliand préfère des aménagements nombreux et ciblés, expressions d'une volonté politique de justice sociale, plutôt qu'un système hypersimplifié comme le revenu minimum garanti, qui est aussi simplificateur et lourd d'effets pervers dont le moindre n'est pas l'oubli de la solidarité. ■

Pauvreté et sécurité sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1990.

Denges – Wil

Un éditeur vient de publier la version allemande de l'*Histoire du soldat* de C.F.Ramuz. L'auteur de la traduction, le chansonnier Mani Matter, décédé dans un accident de voiture en 1960, donne la version suivante du début:

- *Entre Denges et Denezy, un soldat rentre chez lui.*
- *Zwischen Wil und Winzenried ein Soldat, der heimwärts zieht.*

A l'occasion de cette édition bilingue pour bibliophiles, une exposition sur l'*Histoire du soldat* est présentée au foyer de la Bibliothèque de la ville de Berne